Nous reproduisons in extenso un focus sur la Charente. Le sujet concerne hélas de nombreux cours d'eau en France. Il dénonce les cas d'utilisation de produits chimiques appliqués pour une prétendue bonne cause. Des balivernes et un manque de discernement car **il s'agit toujours de mauvaises raisons**.

C'est surtout un paroxysme d'incohérence à l'aune des concepts environnementaux, de la désinvolture vis-à-vis de la qualité de l'eau, du Code de l'environnement, de la continuité écologique y afférente, des SRCE et de la biodiversité. Rien de moins.

Les acheteurs de produits chimiques ne peuvent pourtant plus invoquer le défaut d'information.

Alors ?

Du genfoutisme de base, de l'obscurantisme écologique, un défaut de gouvernance(1)…ou l'ignorance crasse(2) ?

(1) « défaut de gouvernance »: c'est l'élu qui ferme les yeux sur l'achat des produits qui impactent l'environnement, car le(la) responsable est un(une) fonctionnaire territorial(e) indéboulonnable à son poste, immuable dans ses pratiques. C'est lui(elle) qui signe les bons de commandes.

(2) de plus en plus insupportable quand on prétend exercer des responsabilités ou l'ignorance du particulier qui apprécie la facilité.

http://blogs.mediapart.fr/edition/la-mort-est-dans-le-pre/article/280515/charente-le-fleuve-ou-la-mort-coule-tranquille

L'article complet ici :**Charente polluée**